



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 32778

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les préoccupations de l'association Lions des Neiges Mont-Blanc de Haute-Savoie. S'appuyant sur deux résolutions du Parlement européen appelant à la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet (15 janvier 1998 et 11 avril 2002) et sur l'allocation au budget de l'UE d'une telle nomination, cette association lance un appel pour la nomination de ce représentant spécial pour le Tibet. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge la ministre déléguée aux affaires européennes sur la politique de la France et de l'Union européenne à l'égard du Tibet, et plus particulièrement sur la nomination d'un représentant spécial de l'UE pour le Tibet. La France a une position constante sur la question tibétaine, qui est d'appeler à l'établissement d'un dialogue direct et constructif entre les autorités chinoises et le dalaï lama. Ce dialogue est le seul moyen d'apporter une réponse pacifique et durable à la question du Tibet, en préservant à la fois l'identité tibétaine et la souveraineté de la Chine. Les contacts initiés en 2002 entre des autorités chinoises et des représentants du dalaï lama sont des signaux encourageants. Ils se poursuivent comme l'illustre la quatrième réunion de ce type qui s'est tenue en Suisse en juillet 2005. Dans ce contexte, les émissaires du dalaï lama, qui entretiennent des contacts réguliers avec l'Union européenne, ont récemment indiqué que toute mesure unilatérale d'une partie extérieure au dialogue entre eux-mêmes et les officiels chinois pourrait compliquer la tâche des négociateurs et se révéler contre-productive. La nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet a fait l'objet de discussions approfondies. Les États membres ont estimé que cette nomination ne serait pas en mesure de favoriser les échanges avec les autorités chinoises sur la question tibétaine. C'est pourquoi, à ce stade, aucune décision n'a été prise. La France continuera d'évoquer la question des droits de l'homme avec la Chine lors, notamment, des rencontres bilatérales, du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme, comme dans les enceintes internationales. Elle poursuivra ses efforts pour encourager, comme elle l'a fait par le passé, le dialogue entre les autorités chinoises et le Dalaï Lama.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32778

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 2005

Question publiée le : 3 février 2004, page 764

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11502